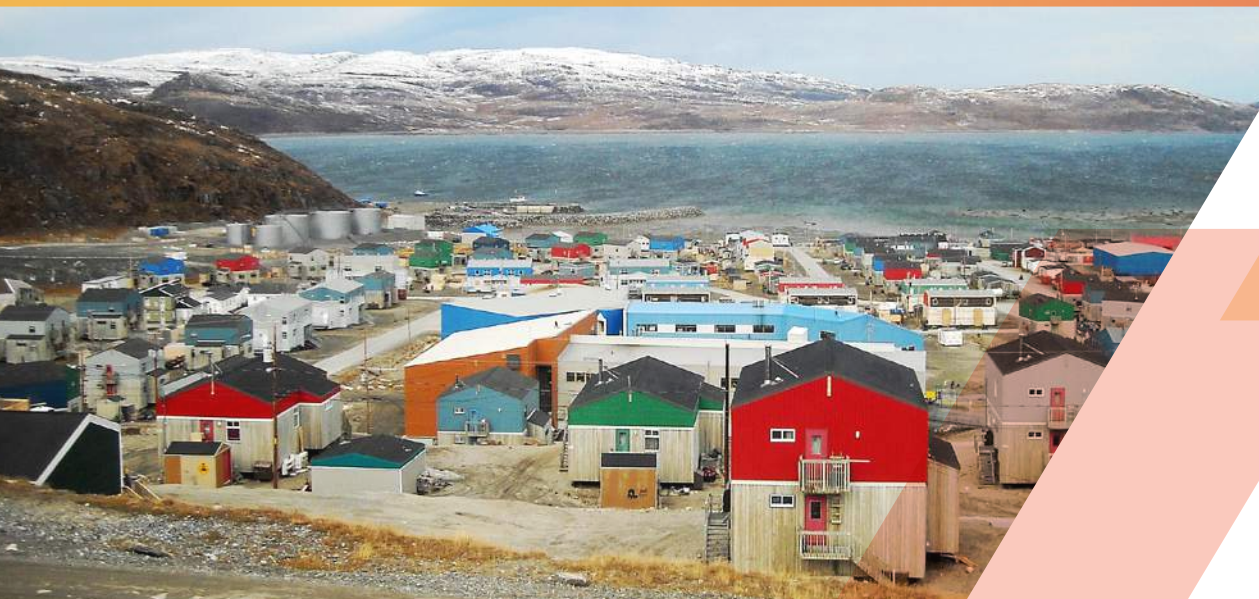




PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Nord-du-Québec



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81336-1 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC	13
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	13
HYDRO-QUÉBEC.....	14
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	16
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	17
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	19
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	21
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	25
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	26
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	28
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	29
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	31
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	32
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	34
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	35
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	38
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	40
MINISTÈRE DU TOURISME.....	41
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	43
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	45
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	46
CONCLUSION	47
ANNEXE	48

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ARBJ	Administration régionale Baie-James
ARK	Administration régionale Kativik
ATR	Association touristique régionale
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
GNC	Gouvernement de la nation crie
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MPA	Meilleure pratique d'affaires
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PETMAF	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire
PFM	Politique familiale municipale
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PSIITM	Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime
PTTCQ	Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec
QADA	Québec ami des aînés
SHQ	Société d'habitation du Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région du Nord-du-Québec regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région du Nord-du-Québec un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les particularités propres au Nord-du-Québec nécessitent une adaptation de l'exercice d'établissement des priorités régionales, puisque les enjeux relatifs à l'occupation et à la vitalité du territoire dans les communautés autochtones du Nord-du-Québec sont déjà bien encadrés.

Outre les lois s'appliquant exclusivement à ce territoire, notons, en ce qui concerne les parties autochtones, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et, dans cette foulée, la Paix des Braves, l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik et l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris et le gouvernement du Québec. Cet ensemble confère au GNC et à l'ARK plusieurs pouvoirs, compétences et responsabilités sur le territoire, notamment l'autonomie de planifier le développement de leurs communautés dans plusieurs secteurs et de gérer leurs institutions en conséquence.

Signalons, du côté de la Jamésie, que les initiatives de développement de l'ARBJ obtiennent un financement avec l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

Rappelons aussi que toute la région fait partie du territoire d'intervention du Plan Nord qui établit des priorités d'action de concert avec les intervenants du milieu.

C'est pourquoi l'établissement des priorités régionales diffère pour l'ARK, le GNC et l'ARBJ. Les ministères et organismes devront tenir compte d'un tel contexte et se référer, dans leur contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires dans le Nord-du-Québec, aux objectifs généraux et particuliers de développement contenus dans les divers outils de planification de chacun. On se référera plus précisément aux plans quinquennaux de développement de ces organismes ou encore, dans le cas de l'ARK, aux priorités établies lors de la démarche de consultation Parnasimautik.

Menée de concert avec les organisations régionales du Nunavik, la démarche Parnasimautik a permis de consulter chaque communauté pour discuter des enjeux fondamentaux qui les préoccupent. Mobilisant les organisations locales et les citoyens, en accordant une attention particulière aux jeunes, l'initiative a donné comme résultat de définir une vision globale et unifiée de développement pour les Inuits du Nunavik ainsi que de bâtir les fondations de relations renouvelées avec les organisations nunavikoises, les gouvernements du Québec et du Canada de même qu'avec les promoteurs industriels. Parmi les 12 priorités de développement formulées dans le rapport de la consultation se trouvent :

- La protection et la promotion de la culture inuite;
- L'amélioration des conditions de vie des aînés;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, pour les fins de l'occupation et de la vitalité des territoires, la Jamésie a établi les priorités régionales ci-dessous.

Priorité 1 Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique

Priorité 2 Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

Priorité 3 Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

- Priorité 4** Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles
- Priorité 5** Soutenir le développement et la diversification de l'économie
- Priorité 6** Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

Autres actions pour la région du Nord-du-Québec

Programme de visites d'installation

L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Dans la région du Nord-du-Québec, l'aménagement Robert-Bourassa et la centrale La Grande-1 ont accueilli gratuitement 4 470 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

Conversion des réseaux autonome

Hydro-Québec s'engage à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères et entend participer avec les collectivités concernées à des initiatives porteuses pour celles-ci, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés. Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque collectivité afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau. Comme le prévoit le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec, les centrales concernées sont celles de Kuujjuarapik, Tasiujaq, Kangiqsujuaq, Salluit, Umiujaq, Inukjuak, Kangiqsualujjuaq, Kuujjuaq, Puvirnituq, Akulivik, Ivujivik, Kangirsuk, Quaataq et d'Aupaluk.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Priorité 5

Soutenir le développement et la diversification de l'économie

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 1

Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique

- Poursuivre les partenariats dans le cadre des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James (entente régionale) en 2017-2018 et avec la Ville de Chibougamau en 2017-2020. Ainsi, les plans d'action de ces ententes proposent des activités assurant l'acquisition de connaissances, la préservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques de la Jamésie;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel;
- Favoriser le développement de connaissances sur l'histoire régionale;
- Poursuivre les initiatives de concertation avec le milieu touristique afin d'intégrer des éléments culturels (patrimoine, arts, etc.) à l'offre touristique régionale;
- Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication;
- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Priorité 2

Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

- Favoriser ce maillage à l'intérieur des ententes de développement culturel chez les Jamésiens ainsi qu'avec le Gouvernement de la nation crie et encourager la participation d'artistes cris à des événements jamésiens culturels ou autres;
- Appuyer financièrement les commissions scolaires pour que les sorties culturelles permettent annuellement à plusieurs élèves de la Jamésie de visiter l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw;
- Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région;
- Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).

Priorité 3

Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

- Inciter, à travers les programmes d'aide au fonctionnement, les clients partenaires à développer une présence accrue sur le web et à développer des projets en numérique dans leur plan d'action;
- Maintenir l'aide financière aux médias communautaires qui soutient deux radios de la région, favorisant ainsi l'accès à l'information locale et régionale.

Priorité 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 6

Afin de reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et d'y mettre en application des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire, le Ministère entend :

- Participer à la concertation régionale avec les acteurs du milieu afin de favoriser une meilleure adaptation des actions gouvernementales à la réalité du Nord-du-Québec, notamment en travaillant au

renouvellement de l'entente sur les services de garde à l'enfance avec le Gouvernement de la nation crie et par la mise en œuvre de la mesure du Ministère inscrite au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, qui vise à appuyer des initiatives favorisant le partage de l'expertise en matière de soutien aux rôles parentaux, ainsi que par la présence d'un coordonnateur national spécialisé en matière de maltraitance envers les personnes âgées affecté aux Premières Nations et de trois coordonnateurs régionaux pour assurer la mise en œuvre du PAM 2017-2022.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements en vue de maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec n'a pas formulé de priorité interpellant le ministère de la Justice.

Autres actions pour la région du Nord-du-Québec

L'offre de services de proximité

En vue de donner accès à des services de justice de proximité sur tout le territoire du Nunavik, avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire, le MJQ prévoit :

- Implanter un centre de justice de proximité au Nunavik afin d'offrir à la clientèle inuite des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation, en personne ou par téléphone.

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Pour offrir des services adaptés à la population du Nunavik, avec la collaboration de nombreux partenaires du système de justice et d'autres milieux, le MJQ entend :

- Mettre en place le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ) en vue d'offrir aux membres des communautés inuites un traitement judiciaire mieux adapté à leurs besoins et, ainsi, réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants;
- Adapter les services d'aide aux victimes d'actes criminels aux besoins des communautés inuites.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par la Direction des services professionnels correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec quatre postes répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 2

Afin de renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens, le MSP entend :

- Maintenir des liens étroits avec la nation crie par l'entremise d'un agent de liaison de la Sûreté du Québec basé à Chibougamau.

Priorité 4

Afin de contribuer au développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MSP entend :

- Soutenir l'Administration régionale Kativik (ARK), par l'intermédiaire de sa Table de concertation supra-locale de sécurité civile, dans la définition des risques et la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55^e parallèle.

Priorité 6

Dans le but de reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire, le MSP prévoit :

- Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 4

Afin de favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique, le MAPAQ entend :

- Travailler de concert avec les intervenants du milieu pour que d'autres projets bioalimentaires adaptés aux réalités du territoire du Nord-du-Québec soient réalisés.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 3

Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la

collaboration de la CAR ainsi qu’avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

- La direction régionale met en œuvre l’offre de service du MESI principalement auprès d’entreprises crie et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier. Cette offre de service comprend notamment l’accompagnement-conseil, l’accès aux différents programmes d’aide financière et la mise en place de formations relatives aux meilleures pratiques d’affaires (MPA);
- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région deux créneaux d’excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Tourisme nordique et, en collaboration avec de la région Abitibi-Témiscamingue, Épinex, qui exploite la filière forestière et qui s’appuie sur la ressource de l’épinette noire.

Priorité 5

Soutenir le développement et la diversification de l’économie

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu’il déploie déjà dans la région, le MESI, par l’entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu’avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 1

Soutenir le développement et la diversification de l'économie

- Le MEES collabore activement à la concertation des partenaires du marché du travail et de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet effet, le MEES participe aux rencontres du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec afin de déterminer des solutions en matière d'adéquation formation-emploi.

Priorité 6

Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y appliquer des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

- Le MEES poursuivra sa collaboration avec les acteurs de la région en éducation en tenant compte de leur éloignement des grands centres et de la dynamique démographique contrastée des différents groupes sur le territoire.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MERN :

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur;

- Collabore avec la société minière de la mine Raglan afin de minimiser l'utilisation du diesel et l'émission de gaz à effet de serre, notamment en participant à l'implantation d'une éolienne;
- Poursuit le nettoyage des sites d'exploration minière au Nunavik;
- Prévoit restaurer 7 sites miniers abandonnés.

Priorité 6

Pour reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire, le MERN :

- Met en œuvre le Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 5

Soutenir le développement et la diversification de l'économie

- Accroître la présence du Ministère dans la région du Nord-du-Québec à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région du Nord-du-Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région du Nord-du-Québec auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une municipalité de la région du Nord-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir l'organisme qui œuvre auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région du Nord-du-Québec et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 3

Afin de diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités, on souhaite agir sur les fronts du transport et des nouvelles technologies. Le document de planification 2017-2021 de l'Administration régionale Baie-James suggère d'évaluer l'opportunité de doter la région d'une régie régionale de transport. La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT compte :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale notamment en matière de création de régies;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire, les municipalités ont le pouvoir de mettre en place des parcs régionaux et ainsi rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. Le MAMOT peut intervenir au développement des parcs. Il entend plus précisément :

- Offrir un soutien aux organismes compétents qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux;
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux.

Priorité 6

Les CAR sont appelées à jouer un rôle important en matière d'OVT; leurs responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et prioriser la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. Le Ministère prévoit :

- Animer les discussions entourant le caractère particulier du Nord-du-Québec et de la Jamésie par le biais de la CAR et identifier des pistes d'action avec les intervenants de la Jamésie.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Mise en contexte

Les particularités liées à la structure complexe de gouvernance dans la région du Nord-du-Québec impliquent une participation de tous les intervenants concernés.

Priorité 1

Afin de positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique, le MFFP entend :

- Poursuivre son implication auprès des communautés locales et autochtones;
- Faciliter l'accès au territoire public par la mise en place de mesures ou de programmes destinés à la construction, à l'amélioration et à la réfection du réseau routier en milieu forestier.

Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire et des ressources naturelles, le MFFP entend :

- Poursuivre son implication auprès des communautés locales et autochtones;
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches visant à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés;
- Mettre en place diverses mesures afin de favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie d'un Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec (secteur Jamésie)

Les intervenants de la région ont ciblé deux priorités en matière de mobilité :

Priorité 1

Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique

Priorité 3

Diminuer l'isolement de la Jamésie, de ses villes et de ses localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

Relativement à ces priorités, le MTMDET a déterminé les réponses suivantes :

- Action 1. Soutenir l'industrie des véhicules hors route
 - Le MTMDET offre de l'aide financière aux utilisateurs de véhicules hors route dans le cadre du Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec et de programmes pour soutenir la mise en œuvre de projets et d'actions favorisant les pratiques sécuritaires en matière de véhicules tout-terrain.
- Action 2. Favoriser l'accès au transport collectif interurbain
 - Le MTMDET entend financer les services de transport collectif en région et, à cet effet, offre de l'aide financière. La Politique de mobilité durable vient appuyer ces objectifs par une bonification des programmes d'aide qui inclura un ajustement du soutien aux milieux régionaux et une bonification des budgets au transport collectif régional;

- À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s’est tenu en février 2018, le Programme de réduction des tarifs aériens a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées;
- Le MTMDET continuera d’offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional. Les pistes de solutions émanant de cette Table de travail seront prises en considération dans l’élaboration des prochains programmes d’aide du MTMDET soutenant le transport collectif régional.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec (secteur Nunavik)

Les intervenants de la région ont ciblé quatre priorités en matière de mobilité :

- Un programme de subvention du transport maritime semblable à celui qui est offert à la Basse-Côte-Nord est nécessaire;
- Adopter une politique à l’égard de la construction, de l’entretien et de l’utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel;
- Étudier la faisabilité et la viabilité de la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik;
- À la lumière des résultats des études de faisabilité et des consultations publiques, construire des liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville.

Relativement à ces priorités, le MTMDET a déterminé les réponses suivantes :

- Action 3. Soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires
 - Le MTMDET est propriétaire de 13 aéroports au Nunavik. Il prévoit le déplacement de la route menant à l’aéroport de Matagami, la réfection de sections de la route d’accès à l’aéroport de Tasiujaq et la réfection de sections de la route d’accès à l’aéroport d’Akulivik;
 - Le MTMDET offre également des aides financières susceptibles de soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires dans le cadre du Programme d’aide gouvernementale à l’amélioration de l’efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF).
- Action 4. Soutenir l’amélioration des infrastructures maritimes
 - Le MTMDET offre des aides financières susceptibles de soutenir l’amélioration des infrastructures maritimes dans le cadre du PETMAF ainsi que du programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM).
- Action 5. Envisager un programme de subvention du transport maritime
 - Le MTMDET entend contribuer financièrement à la réduction du coût de la vie au Nunavik au moyen des mesures choisies par le milieu (ex. : transport des électroménagers et des équipements).
- Action 6. Collaborer à toute politique à l’égard de la construction, de l’entretien et de l’utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel
 - Le MTMDET demeurera attentif aux attentes en matière de partage des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes. D’ici là, il continuera à offrir son expertise en cette matière.
- Action 7. Envisager une étude de faisabilité et de viabilité pour la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et Kuujuarapik

- Le MTMDET a réalisé une étude sur les perspectives économiques liées à la construction d'un port en eau profonde près de Kuujjuarapik (2011) et a émis un avis technique pour la faisabilité d'un port en eau profonde à Kuujjuaq (2012). Il évaluera la pertinence de mettre à jour ces études antérieures.
- Action 8. Envisager la construction de liens terrestres entre Kuujjuarapik et Radisson et entre Kuujjuaq et Schefferville
 - Le MTMDET a réalisé une étude de préfaisabilité pour la construction d'un lien terrestre entre Kuujjuaq et Schefferville en 2011. Quant à celle traitant du corridor entre Kuujjuarapik et Radisson, elle a été terminée en 2013. Le MTMDET évaluera la pertinence de mettre à jour ces études antérieures.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 55 millions de dollars dans le réseau routier de la région en 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer : l'asphaltage de la route 113 à divers endroits entre les municipalités de Chapais et Miquelon; le remplacement d'un ponceau par un pont sur la route reliant les villes de Matagami et Lebel-sur-Quévillon, au km 53, au-dessus du ruisseau Adikwâk; la reconstruction du pont au-dessus du ruisseau Adikwâk, sur la route reliant les villes de Matagami et Lebel-sur-Quévillon; la reconstruction d'un ponceau sur la route 109 au sud de l'intersection de Joutel;
- Le MTMDET poursuivra ses analyses visant à implanter une nouvelle halte routière sur la route 113, entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais;
- Le MTMDET octroiera une subvention annuelle maximale de 5 M\$ à la Société de développement de la Baie-James pour l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James (2018-2019 et 2019-2020);
- Le MTMDET continuera de soutenir la pérennité des infrastructures aéroportuaires sous sa responsabilité. De plus, il continuera de soutenir l'entretien des systèmes d'observations météorologiques humaines contribuant à maintenir un niveau de service adéquat aux aéroports du Nunavik. Un montant annuel maximal d'environ 560 000 \$ est prévu pour les années 2018 à 2020;
- Le Programme de réduction des tarifs aériens sera élargi à la région du Nord-du-Québec.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

En matière d'affaires autochtones

Priorité 2

Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir les acteurs socioéconomiques jamésiens dans l'établissement de nouveaux partenariats régionaux ou dans le renouvellement de partenariats déjà existants. Il soutiendra aussi activement les acteurs autochtones et non autochtones de la région. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra prendre différentes formes (accompagnement, transfert de connaissances, soutien financier, etc.), de manière à répondre aux besoins particuliers exprimés par les acteurs régionaux. Ce soutien se réalise dans le respect de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de la « Paix des braves » et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le Gouvernement du Québec et les Cris.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MDDELCC s'engage à :

- Étudier les projets en lien avec la priorité régionale identifiée, le cas échéant. Au besoin, des rencontres préalables et un accompagnement pourront avoir lieu afin de faciliter le dépôt de demandes d'autorisation.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 1

Afin de positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique, et pour faire de l'arrêt de la chasse au caribou, prévu en 2018, une occasion de penser différemment l'offre touristique régionale, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté deux stratégies, soit la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle et la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Rappelons que la région Nord-du-Québec est directement visée par les investissements et les actions de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le Ministère travaille actuellement à la mise en place d'une cellule régionale dans la région du Nunavik afin de mieux définir les priorités régionales en développement touristique et de convenir d'un plan d'action pour chaque priorité. La diversification des pourvoies sera sans doute un sujet jugé prioritaire par les partenaires dans les discussions à venir;
- Enfin, le ministère du Tourisme a mandaté la Chaire de tourisme Transat pour réaliser une recherche auprès du réseau de distribution afin de connaître les principaux produits nordiques vendus par les agences étrangères ainsi que les besoins et les attentes de la clientèle. Les résultats sont attendus au printemps 2018.

Priorité 3

Pour faire du numérique un important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat pour diminuer l'isolement de la Jamésie, le MTO précise que :

- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre des ententes conclues à cet effet avec Tourisme Eeyou Istchee et Tourisme Baie-James.

Priorité 4

Pour encourager les projets et les initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté deux stratégies, soit la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle et la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Rappelons que la région Nord-du-Québec est directement visée par les investissements et les actions de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle;
- De plus, les projets de tourisme culturel pouvant être présentés dans le cadre des leviers financiers cités précédemment contribuent à mettre en valeur le territoire. Ces projets s'inscrivent également dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme de la Baie-James et d'Eeyou Istchee.

Priorité 5

En soutien à l'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi, le MTO indique que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

Priorité 1

Afin de positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique en Jamésie, la Direction régionale de Services Québec du Nord-du-Québec (la Direction régionale) entend de :

- Mobiliser, préparer et accompagner jusqu'au placement en emploi des clientèles sous-représentées sur le marché du travail;
- Intervenir auprès des personnes qui ont besoin d'une aide au placement ou d'une formation d'appoint pour intégrer ce secteur d'activité;
- Soutenir le développement des compétences des personnes en emploi dans le secteur touristique;
- Soutenir les entreprises touristiques dans leur gestion des ressources humaines, dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail.

Priorité 2

Afin de renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens, la Direction régionale entend mettre en œuvre, dans le cadre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits, les actions qui suivent :

- Augmenter la participation des citoyens cris au marché du travail, en favorisant leur accès aux services publics d'emploi;
- Valoriser l'apport de la main-d'œuvre crie au marché du travail;
- Se concerter avec les différents partenaires du milieu régional et local pour assurer des interventions cohérentes et porteuses, et pour encourager un partenariat diversifié et solide, garant de succès;
- Offrir de la formation en francisation à cette clientèle majoritairement anglophone;
- Tenir des rencontres statutaires avec le gouvernement de la nation crie afin d'échanger sur des projets communs en formation et en employabilité.

Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, les interventions de la Direction régionale seront de :

- Soutenir, au moyen d'études prévisionnelles, les besoins de main-d'œuvre dans le secteur minier, avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et ses partenaires;
- Documenter et de prioriser les professions en déficit de main-d'œuvre afin de trouver des solutions adaptées;
- Travailler avec les partenaires régionaux de l'éducation, soit le Centre de formation professionnelle de la Baie-James et le Centre d'études collégiales à Chibougamau, dans une perspective d'adéquation formation-compétences-emploi pour les différents secteurs;
- Accompagner les entreprises dans l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et de qualité qui répond aux besoins du marché du travail;
- Soutenir la mobilité interrégionale, afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre en région, favorisant ainsi l'occupation du territoire.

Priorité 5

Pour soutenir le développement et la diversification de l'économie, la Direction régionale planifie de :

- S'adjoindre les établissements d'enseignement de la région dans le développement de projets majeurs de formation dans une perspective d'adéquation formation-compétences-emploi;
- Émettre des avis favorables pour des formations en région qui répondent aux besoins du marché du travail;
- Travailler avec les partenaires du marché du travail, afin de dynamiser l'économie, tout en favorisant l'installation de travailleuses et travailleurs dans les communautés jamésiennes;
- Poursuivre la promotion de la mesure Soutien au travail autonome, favorisant la création d'emplois par la création d'entreprises et la diversification des économies locales.

Priorité 6

La Direction régionale n'a pas la possibilité de travailler directement à l'objectif de reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et d'y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire. Par contre, la Direction régionale entend de :

- Soutenir les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie et les acteurs concernés de la région dans leurs travaux. En ce qui concerne la rareté de la main-d'œuvre et le développement de grands projets créateurs d'emplois dans la région, le message véhiculé par ces partenaires et acteurs est que, tout comme les ressources primaires, les ressources humaines doivent être à proximité;
- Appuyer la demande du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie, qui, dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, souhaite la mise en place de mesures adaptées, de mesures fiscales précises et d'actions concrètes pour la région du Nord-du-Québec;
- Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité étudiante nordique avec les partenaires de l'éducation et de l'immigration;
- Soutenir le développement de projets pilotes d'attraction et de rétention, en vue d'intégrer une main-d'œuvre immigrante;
- Etc.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec n'a pas formulé de priorité touchant spécifiquement l'habitation.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région du Nord-du-Québec. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région du Nord-du-Québec auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Autre ²
CSPQ ¹							
HQ							X
IQ				X	X		
MCC	X	X	X	X			
MF						X	
MJQ							X
MSP		X		X		X	
MAPAQ				X			
MESI			X	X	X		
MEES	X					X	
MERN				X		X	
MIDI					X		
MAMOT			X	X		X	
MFFP	X			X			
MTMDET	X		X				X
MCE		X					
MDDELCC				X			
MTO	X		X	X	X		
MTESS	X	X		X	X	X	
SHQ ¹							

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

